

KITS EYECARE LTD.
APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES ACTIONS ORDINAIRES
SOMMAIRE DES MODALITÉS

Une version modifiée du prospectus provisoire pour chacune des provinces et chacun des territoires du Canada (le « prospectus ») contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposée auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le prospectus est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus, le prospectus définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

DATE :	Le 23 décembre 2020
ÉMETTEUR :	Kits Eyecare Ltd. (la « Société »)
PLACEMENT :	55 millions de dollars (le « placement »)
PRIX D'OFFRE :	8,50 \$ (le « prix d'offre »)
OPTION DE SURALLOCATION :	Jusqu'à 15 % du placement aux fins de couverture des surallocations éventuelles et de stabilisation du marché, qui proviendra d'un reclassement, pourra être exercé dans les 30 jours qui suivront la clôture du placement (l'« option de surallocation »).
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS OFFERTES :	6 470 588 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») (7 441 176 actions ordinaires si l'option de surallocation est exercée intégralement).
MODALITÉS :	Selon des efforts raisonnables sur le plan commercial aux termes d'une convention de placement pour compte.
TYPE DE PLACEMENT :	Premier appel public à l'épargne aux termes d'un prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis en faveur d'« investisseurs qualifiés » (<i>accredited investors</i>) ou d'acheteurs institutionnels admissibles (<i>qualified institutional buyers</i>) et à l'échelle internationale tel qu'il est permis.
BOURSE :	Les actions ordinaires qui seront émises dans le cadre du placement seront inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « KITS ».
ADMISSIBILITÉ :	Les actions ordinaires seront des placements admissibles pour les REER, les FERR, les REEI, les REEE, les CELI et les RPDB.
EMPLOI DU PRODUIT :	Le produit net que nous tirerons du placement sera principalement affecté à l'augmentation de la capacité du laboratoire d'optique et de la capacité de fabrication de la Société, à la croissance de la marque de la Société, à l'accroissement de nos efforts de commercialisation, au remboursement de nos dettes en cours, à notre fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

COMMISSION :	La Société versera une commission en espèces correspondant à 6 % du produit brut qui aura été réuni dans le cadre du placement (y compris dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation).
CHEF DE FILE ET TENEUR DE LIVRES EXCLUSIF :	Corporation Canaccord Genuity
CONVENTIONS DE BLOCAGE :	La Société a convenu, et chaque administrateur et chaque haut dirigeant de la Société, ainsi que les actionnaires principaux, conviendront, comme condition à la clôture, de s'abstenir, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des placeurs pour compte, lequel ne pourra être refusé sans motif raisonnable, d'émettre, d'offrir, de vendre ou d'accorder une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat ou d'accepter d'émettre, de vendre ou de prêter, de transférer, de céder ou d'aliéner de toute autre façon l'un ou l'autre des titres de participation de la Société, ou d'autres titres qui peuvent être convertis, échangés ou exercés en vue d'obtenir des titres de participation de la Société, ou d'accepter de faire ce qui précède ou d'annoncer publiquement toute intention de faire ce qui précède pendant la période qui prendra fin 180 jours après la date de clôture, sous réserve de certaines exceptions limitées, ou l'émission des titres de participation de la Société dans le cadre des régimes de rémunération incitative fondés sur des titres de participation de la Société ou relativement à ces régimes. Les porteurs de la totalité des actions ordinaires de la Société émises et en circulation avant la réalisation du placement seront visés par ces conventions de blocage.
DATE DE CLÔTURE :	Prévue pour la fermeture des bureaux le 7 janvier 2021.